



Association : W224004424
N° Siret : 447561846 00026
Agrément Jeunesse et Sports : 22S0049
Le 12 juin mai 2024

Mesdames et Messieurs
Les Présidentes et Présidents de Clubs

J'ai le plaisir de vous confirmer la tenue de l'**Assemblée Générale Elective** de notre Comité le

Dimanche 30 juin 2024
à **10h00**

Maison Départementale des Sports
18 Rue Pierre de Coubertin
(à côté de la salle Steredenn)
(face à la piscine Aquabaie)
22000 SAINT-BRIEUC

- **Accueil et émargement à partir de 9h30**
- **Début de la séance à 10H00**

Ordre du jour :

- Elections des représentants (2 binômes titulaire/suppléant) des clubs du 22 aux Assemblées Générales Fédérales
- Elections des membres du Comité Directeur pour la nouvelle Olympiade
- Election du Président du Comité Départemental pour la nouvelle Olympiade

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments sportifs.

Le Président

Michel PETAGNA

POUVOIR

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Comité Départemental de Karaté et Disciplines Associées des Cotes d'Armor
30. juin 2024 Maison Départementale des Sports Saint-Brieuc

Je soussigné(e) M / Mme (1).....

Président(e) du Club :

Numéro d'Affiliation :

Licence FFKDA n° :

Donne pouvoir à M / Mme (1) :

Membre du Club :

Licence FFKDA n° :

Pour me représenter lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2024

Signature du donneur de pouvoir

**Rappel : Seul le Président licencié 2023/2024 d'une Association affiliée FFK peut donner
procuration à un(e) membre de son club qui doit être licencié (e) 2023/2024 à la FFK au
jour de l'Assemblée Générale.**

**Les clubs doivent être à jour de leur cotisation club fédérale 2023/2024 réglée à la Ligue
Bretagne.**